




La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Déclaration de candidature aux élections européennes (à remplir par chaque candidat) (Service en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Permet de déclarer sa candidature à l'élection des représentants au Parlement européen.

Accéder au
service en ligne 
(https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15041.do)

Vérfifié le 28 mars 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Élections européennes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1944>)